



Contribution commune des professionnels du Diagnostic Immobilier sur les projets d'arrêtés relatifs à la fiabilisation du DPE et observations générales sur les mesures en discussion

A Madame Valérie LETARD, Ministre du Logement.

Le 17 avril 2025

Madame la Ministre,

Avant tout, nous vous remercions pour votre engagement en faveur de la profession et pour l'attention constante que vous portez à la fiabilité du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Les représentants des principales fédérations et instances professionnelles des diagnostiqueurs immobiliers, bien que porteurs d'histoires et de sensibilités parfois différentes, souhaitent réaffirmer leur volonté forte d'améliorer la fiabilité du DPE et s'unissent d'une seule voix pour vous faire part de **points de convergence forts**.

Pour autant, nous ne saurions valider la proposition de textes modificatifs en l'état.

Nous demandons une concertation réelle sur le sujet tenant compte de nos propositions respectives. Les délais proposés pour analyser les documents (6 jours dont un week-end) ne nous semblent pas raisonnable compte-tenu des enjeux. Les textes proposés à l'analyse du CSCEE ne prennent en compte aucune des remarques formulées par les instances professionnelles.

Nous regrettions unanimement de ne pas avoir été préalablement consultés pour l'élaboration de ces propositions ce qui aurait permis, outre un gain de temps, de formuler des avancées réelles et attendues par la profession et dans l'intérêt général.

Nous participerons néanmoins à la réunion que vos services proposent le 24 avril après-midi en espérant être entendu. **Cette réunion reste pour nous une étape intermédiaire, une vraie concertation doit être mise en place rapidement.** Nous restons à votre entière disposition pour aller dans ce sens.

1. Suppression de l'article 7 du projet d'arrêté relatif aux logiciels DPE

Nous nous opposons unanimement à la disposition visant à retarder l'affichage des étiquettes DPE et des consommations dans les logiciels, après transmission à l'ADEME.

Cette mesure, censée limiter la fraude, va en réalité **nuire à la qualité des diagnostics**, en empêchant entre autres et en premier lieu le diagnostiqueur de satisfaire à son obligation d'élaborer des recommandations pertinentes en fonction du résultat initial.

Elle complexifie inutilement la mission sans effet réel sur la fiabilisation du DPE.

2. Encadrement de la notion de « gravité du signalement » (traitement et gestion des plaintes)

Nous sommes également unanimes sur la nécessité de **définir précisément la notion de gravité d'un signalement** dans le cadre des analyses statistiques de l'ADEME.

Laisser cette appréciation à la seule discréption des organismes de certification sans leur apporter un référentiel commun, ouvre la voie à **des interprétations disparates et arbitraires**, au détriment des diagnostiqueurs et de l'intérêt général.

3. Réserve collective sur la Géolocalisation des interventions

Enfin, et même si ce point ne figure pas dans les projets d'arrêtés actuellement en consultation, nous souhaitons exprimer un **consensus sur les réserves relatives à la géolocalisation des interventions**, telle que proposée parmi les 10 mesures présentées en mars dernier.

Cette mesure est **légalement contestable, techniquement difficile à mettre en œuvre, coûteuse, et n'apporte pas, à notre sens, une valeur ajoutée significative** pour la fiabilisation des DPE.

Nous souhaitons qu'elle fasse l'objet d'une véritable concertation et d'une évaluation d'impact sérieuse avant toute généralisation.

En conclusion, nous vous remercions à nouveau pour votre engagement en faveur de la profession.

Nous espérons que ces contributions, portées de manière unanime par les organisations représentatives les plus impliquées, seront entendues comme un **appel à une concertation réelle et constructive**, dans l'intérêt des diagnostiqueurs, des particuliers et de la transition énergétique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Les représentants des organisations professionnelles signataires :

Jean Christophe PROTAIS
Président SIDIANE



Patrick GOMBAUD
Président ONEDI



Romy PAYOT
Co-Fondatrice ANDI



Olivier DUCELIER
Président FNDI



Lionel JANOT
Co-Président Alliance

